

## Liste de vérification de l'accessibilité des installations de Para NB – Sport et loisirs

Para NB – Sport et loisirs a conçu la présente liste de vérification afin de fournir des lignes directrices aux organismes offrant des activités de para sports et loisirs dans des installations partout au Nouveau-Brunswick. Cette liste facilite l'évaluation des installations en vue d'un tournoi, d'un atelier ou d'une activité de para sports et loisirs de sorte à optimiser l'assistance et la participation, ainsi que la tenue de la manifestation.

Installations : \_\_\_\_\_ Emplacement : \_\_\_\_\_

Atelier, activité ou programme : \_\_\_\_\_

**Veillez faire un « X » dans les cases applicables afin d'indiquer les options en matière d'accessibilité disponibles dans les installations évaluées.**

Stationnement		Affichage	
Il y a des places de stationnement accessibles.		Les places de stationnement désignées sont identifiées à l'aide du Symbole d'accès universel, qui est peint au sol et représenté sur une pancarte.	
Le nombre de places de stationnement désignées est conforme aux exigences réglementaires (largeur, longueur et nombre de places).		Les entrées accessibles sont identifiées à l'aide d'une pancarte montrant le Symbole d'accès universel.	
La surface des places de stationnement désignées est ferme, stable, antidérapante et de niveau.		Une pancarte à l'extérieur indique l'emplacement des entrées accessibles.	
Les places de stationnement désignées sont situées près des bateaux de trottoir ou autres passages.		L'emplacement des ascenseurs est clairement identifié (p. ex. panneaux indicateurs).	
Les places de stationnement désignées sont situées à 50 mètres ou moins d'une entrée accessible.		Les toilettes accessibles sont clairement identifiées (p. ex. panneaux indicateurs ou Symbole d'accès universel près des portes).	

Terrain		Entrées	
Les allées ont une largeur d'au moins 1 100 mm ou, si elles se trouvent près d'un bateau de trottoir, d'au moins 1 200 mm.		L'entrée principale est accessible à partir d'une allée de niveau ou d'une rampe avec une pente maximale de 1 pour 12 et une longueur maximale de 900 cm.	
Une allée de niveau relie le stationnement et l'entrée accessible.		La rampe située dans l'allée accessible a une largeur d'au moins 1066.8 mm d'une main courante à l'autre.	
Tous les trottoirs le long de la voie sont munis de bateaux.		La porte d'entrée a une largeur d'au moins 1066.8 mm lorsqu'elle est ouverte.	
L'allée menant à la rampe ou à la porte est accessible et exempte d'obstructions (p. ex. marches, dénivellation marquée, côte, nids-de-poule, neige, glace ou poubelles).		Il y a une surface dégagée, ferme et de niveau de 1 500 mm sur 1 500 mm au bas et au sommet de la rampe et devant l'entrée. Les tapis d'entrée sont bien fixés.	
La surface de la voie est ferme, antidérapante, continue et bien éclairée.		Le seuil de la porte a une hauteur maximale de 13 mm.	
Il y a une aire de débarquement de niveau pour les personnes utilisant le transport en commun (elle permet aux autres véhicules de circuler pendant l'embarquement et le débarquement).		Les portes de l'entrée accessible s'ouvrent d'une faible pression (dispositif automatique, plaque poussoir ou encore poignée bec-de-cane ou de tirage).	

**Passages****Cafétérias**

Des passages dégagés d'une largeur d'au moins 1066.8 mm mènent à toutes les zones des installations, y compris les couloirs.		Il y a une cafétéria.	
Les portes intérieures ont une largeur d'au moins 1066.8 mm lorsqu'elles sont ouvertes.		Les chaises ne sont pas fixées aux tables.	
Une personne en fauteuil roulant ou triporteur peut accéder à toutes les zones et commodités (p. ex. restaurants, piscine, salles de réunion, aires d'activité ou étages).		Le dégagement sous les tables est d'au moins 685 mm de hauteur sur 760 mm de largeur sur 485 mm de profondeur.	
Toutes les portes intérieures s'ouvrent d'une faible pression ou à l'aide d'un dispositif automatique, d'une poignée bec-de-cane ou de tirage ou d'une plaque poussoir.		La cafétéria comprend une terrasse ou une zone extérieure accessible par un passage de niveau ou une rampe (pente maximale de 1 pour 12) et exempte d'obstructions.	

**Toilettes**

Il y a des toilettes accessibles désignées avec au moins une cabine dont la porte a une largeur d'au moins 990 mm lorsqu'elle est ouverte.		Le comptoir de lavabo des toilettes accessibles est à une hauteur maximale de 865 mm et offre un dégagement d'au moins 760 mm de largeur sur 735 mm de hauteur à l'avant, et de 684 mm de hauteur à 205 mm de profondeur.	
L'accès aux toilettes accessibles est de niveau et facile.		La cabine accessible est munie d'une porte battante ouvrant vers l'extérieur et d'une poignée extérieure.	
La porte principale des toilettes s'ouvre d'une faible pression à l'aide d'un dispositif automatique, d'une poignée bec-de-cane ou de tirage ou d'une plaque poussoir.		Le verrou peut être activé le poing fermé et est situé à une hauteur de 900 mm à 1 000 mm.	
La porte principale des toilettes et la porte des cabines accessibles ont une largeur d'au moins 800 mm lorsqu'elles sont ouvertes.		La distance entre les parois de la cabine est d'au moins 1 700 mm et celle-ci est conçue pour qu'un fauteuil roulant puisse y tourner sur une surface dégagée d'au moins 1 500 mm sur 1 500 mm.	
Les distributrices de savon et de papier et les sèche-mains sont à une hauteur maximale de 1 200 mm et situés près du lavabo. Une personne assise peut les utiliser.		Les chasses d'eau et autres dispositifs des toilettes sont munis de capteurs de mouvement ou encore sont de type bec-de-cane, ont une longueur d'au moins 75 mm et sont sans ressorts.	
Le plancher est dégagé et une cabine est munie de barres d'appui horizontales sur la paroi la plus près de la toilette afin de permettre un transfert latéral.		La cabine accessible a au moins 1 500 mm de largeur sur 1 500 mm de profondeur pour permettre à l'utilisateur d'y manœuvrer avec aisance.	

### Activités extérieures

Des allées accessibles (exemptes d'obstructions) mènent à l'extérieur si des activités y sont prévues.	
Il y a un abri accessible à proximité.	
Des allées dégagées et de niveau ou des trottoirs avec bateau mènent à l'endroit où ont lieu les activités.	
Des toilettes accessibles sont situées à proximité de l'endroit où ont lieu les activités; elles sont faciles d'accès et l'allée qui y mène est de niveau.	

Veillez indiquer ici toute option supplémentaire en matière d'accessibilité :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chaises amovibles et espaces dégagés dans les aires d'attente ou les estrades. | <input type="checkbox"/> Rampe d'accès à l'eau  |
| <input type="checkbox"/> Entrée dans les installations au niveau du sol                                 | <input type="checkbox"/> Accès à des appareils de télécommunication pour sourds (ATS) |
| <input type="checkbox"/> Douches accessibles en fauteuil roulant  | <input type="checkbox"/> Avertisseurs d'incendie avec signal lumineux clignotant      |
| <input type="checkbox"/> Entrée dans la zone de la piscine sans dénivellation                           | <input type="checkbox"/> Affichage en braille   |

Veillez indiquer ici tout équipement adapté disponible dans les installations :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Luges  | <input type="checkbox"/> Balles de couleur                      |
| <input type="checkbox"/> Casques et lunettes de protection            | <input type="checkbox"/> Lignes des terrains aux couleurs vives |
| <input type="checkbox"/> Fauteuils roulants adaptés à certains sports | <input type="checkbox"/> Fauteuils de transfert                 |
| <input type="checkbox"/> Autres :                                     |   |

\_\_\_\_\_

Commentaires :

---



---



---



---